

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - Commune

Séance du jeudi 06 juin 2024
Délibération N° DE_031_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	12
Date de la convocation : 31/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six juin deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représenté : Jérémy LABRUNIE représenté par Aurore LEFEBVRE

Absent : Serge POTEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Accessibilité des ERP - Halle d'animation du Puech des Ouilhes.

Mme le Maire rappelle la délibération DE_2016_50 relative à la mise en accessibilité des ERP et IOP de la commune (Ad'AP), et la délibération DE_2017_21 relative aux travaux Ad'AP 2017.

Mme le Maire évoque l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'année 3 et plus précisément l'action portant sur l'étude "Halle d'animation". Ces travaux de mise en accessibilité consistent à créer une rampe d'accès de pente inférieure à 6% de 1,20 mètres de large.

Le devis estimatif pour les travaux de mise en accessibilité s'élève à 5 042.50 euros HT soit 6 051.00 euros TTC.

L'opération est intégralement financée par la commune.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux projetés,
- et de l'autoriser à signer tout document se rapportant au dossier objet de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A Lacapelle-Viescamp, le 06 juin 2024

Maryline MONTEILLET
Président de séance

Annelise MICHEL-GAGNAIRE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 14/06/2024
Date de reception de l'AR: 14/06/2024

015-211500889-DE_031_2024-DE
A G E D I

DE_031_2024